

L'innovation sociale : un outil pour l'articulation entre les pratiquants sportifs auto-organisés et les espaces urbains dans la ville de Yaoundé – Cameroun

Frank Mbida^a

Docteur en STAPS, Ater, Université Paris Sud-Laboratoire CIAMS-SPOTS, France

Résumé. L'innovation sociale est considérée comme une recombinaison originale, créative et adaptative des ressources existantes disponibles dans ou à proximité des organisations (Coignet, 2013). Dans le champ sportif sous le prisme des politiques sportives locales, elle se donne à voir à travers les politiques de développement des pratiques sportives au sein des structures sportives traditionnelles (clubs, associations, etc.) suivant deux volets dont l'un concerne les interactions entre les membres de la structure et l'autre, la création d'un espace d'échanges où vont émerger des coopérations à travers le partage des sentiments tels que l'amitié, l'amour (Illich, 1973). Si cette transformation sociale s'opère dans les structures sportives institutionnelles dans les pays développés, c'est d'abord grâce à l'appui des pouvoirs publics qui structurent les pratiques sportives (Charrier, 2002 ; Vieille Marchiset, 2003 ; Charrier, Lapeyronie, 2014), cependant il en est autrement dans les pays en développement notamment au Cameroun où l'innovation sociale dans le secteur sportif est portée par les groupes sportifs auto-organisés (Loret, 1996). Dans ces groupes, s'expérimentent des formes nouvelles de mobilisation et de participation sociale donc de socialisation. Ces expérimentations se donnent à voir à travers les stratégies d'occupation des espaces sportifs.

Mots-clés : innovation sociale, socialisation, groupe auto-organisé, espace sportif, politiques publiques

Abstract. Social innovation is considered as an original, creative and adaptive restructuring of available resources within organizations (Coignet, 2003). In the domain of sports and specifically the local sports policies, i.e. through the promotion sports policy practices within the traditional sports organizations (clubs, associations, etc.). This social innovation could be realized in two ways: firstly, the interaction between members of the organizations and secondly, the creation of space for exchange where cooperation can emerge through sharing friendship and love (Illich, 1973). If this social transformation is taking place within the institutional sports organizations in the developed countries, it is especially due to the support given them by public authorities who govern sports practices (Charrier, 2002; Vieille Marchiset, 2003; Charrier Lapeyronie, 2014). However, the situation is very different in the developing countries notably in Cameroon where social innovation in the sports sector is undertaken by self-organized sporting groups (Loret, 1996). In these groups, new forms of mobilization,

^a e-mail : mfrankmichael@yahoo.fr

social participation and consequently of socialization are experimented which are illustrated through strategies of occupying sporting playgrounds.

Keywords: social innovation, socialization, self-organized group, sporting playgrounds, public policies

Introduction

Dans les pays développés, notamment en France, les politiques sportives locales se sont construites autour d'une dynamique évolutive marquée par l'implication des pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales). Les pratiques sportives spontanées qui s'inscrivent en rupture par rapport aux pratiques sportives traditionnelles impulsées par les clubs sont prises en compte dans la structuration des politiques sportives locales (Charrier, 2002 ; Vieille Marchiset, 2003 ; Charrier, Lapeyronie, 2014). Elles sont dans un premier temps auto-organisées avant d'être encadrées par les politiques publiques. Les pratiquants de skateboard, se voient par exemple aménagés des skateparks par les pouvoirs publics. Il apparaît que le réaménagement urbain intègre ces espaces dédiés aux loisirs ou la pratique sportive libre comme le jogging. Dans les pays en développement, notamment dans la ville de Yaoundé, capitale du Cameroun, les pratiques sportives locales sont pour la plupart du temps organisées et impulsées par des groupes auto-organisés sans l'appui matériel des pouvoirs publics. Ici, les espaces sportifs sont structurés par des personnes qui n'ont pas une mission de service public, ça peut être des propriétaires fonciers, des anciens sportifs, des collègues d'une même profession, etc. Cela conduit les pratiquants sportifs à développer des processus spécifiques d'appropriation de ces espaces. L'enjeu sportif semble ainsi créer un remodelage du tissu social au sein des pratiquants sportifs. Notre contribution appréhendera les processus d'appropriation des espaces sportifs qui deviennent une source d'innovation sociale. Après avoir présenté les enjeux de définition du concept d'innovation dans la première partie, nous identifierons ensuite les processus de l'innovation sociale à travers les stratégies d'appropriation des espaces urbains. Nous interrogerons ainsi la pertinence de ces processus dans la structuration des liens sociaux au sein des groupes auto-organisés.

1. De l'innovation sociale à l'innovation dans les pratiques sportives

Le concept d'innovation sociale est très employée actuellement dans tous les secteurs de la vie publique (politique, économique, culture, loisir, sport, etc.). Mais pour autant, le concept n'est pas facilement cernable du fait de son usage multiple dans ces différents secteurs publics. L'innovation serait donc un mot indigène, un fait social, une catégorie d'analyse, un mot-valise qui sous tend des investissements « affectivo-socio-cognitifs » qui recouvrent des réalités multiples et fuyantes.

1.1 L'innovation sociale : un concept aux réalités multiples et fuyantes

De nombreux chercheurs s'accordent à dire que l'économiste autrichien Joseph Schumpeter est le premier à objectiver l'innovation dans une discipline scientifique : l'économie dirigée par le phénomène de « destruction créatrice », qui est une donnée fondamentale du capitalisme. Le nouveau ne sort pas de l'ancien, mais à côté de l'ancien, lui fait concurrence jusqu'à le nuire. L'innovation et le progrès technique à travers le phénomène de « destruction créatrice » seraient les moteurs du système capitaliste (Schumpeter, 1942). Si l'approche économique a permis de poser les bases du concept d'innovation, il n'est plus possible aujourd'hui de les considérer uniquement d'un point de vue macroscopique

(marché, économie, etc.) en estimant sommairement leurs mécanismes et leurs contours. Ainsi, dans une analyse plus large du changement social, Henri Mendras et Michel Forse (1985) vont identifier les séquences de diffusion de l'innovation. Ils pensent que l'invention ou la découverte est considérée comme une variable de départ du processus qui ne prendra sens que si les acteurs en font usage. Cette vision schématique a la vertu de rendre intelligible la complexité du fait observé en lui donnant une lisibilité plus accessible pour la pensée. Elle met une frontière entre « un avant et un pendant » l'innovation.

Prenant appui sur ces premières analyses, la sociologie de l'innovation apparaît au milieu des années 80 à travers une étude sur l'introduction d'un nouveau type de coquilles Saint-Jacques dans la baie de Saint-Brieuc. Le découpage séquencé a le mérite de montrer les interactions entre les éléments participant à l'innovation, entre les actants humains et non humains, où s'opère une chaîne de traductions : « *La traduction est un processus avant d'être un résultat. C'est pourquoi nous avons parlé d'étapes qui dans la réalité ne se distinguent jamais aussi clairement que dans notre exposé* » (Callon, 1986). Cette théorie pose les fondations d'une approche originale qui permet de retracer la naissance des innovations par l'activité créatrice d'un réseau d'actants. Par sa rupture épistémologique, elle considère le social, et par conséquent le chercheur en sciences sociales, comme intégrant un ensemble d'humains et de non-humains qui vont construire des échanges. En ce sens, se retrouvent sur une même échelle une multitude d'entités dont leurs interactions ne sont pas uniquement prédéterminées par des forces sociales dominantes. Mais l'innovation peut s'envisager comme une activité de transformation de l'organisation par des acteurs stratégiques qui vont diffuser l'information et trouver de nouveaux espaces d'engagement : « les acteurs parviennent à modifier les contraintes de l'organisation pour inventer de nouvelles formes de pouvoir. Ils sont bien des acteurs stratégiques mais au lieu de dissimuler l'information, ils la diffusent. Au lieu de se retrancher derrière les règles, ils participent activement à la transformation de l'organisation » (Alter, 1993).

A l'aune de cette diversité conceptuelle, il devient nécessaire d'apporter une définition systémique de l'innovation sociale. Un consensus entre théoriciens et praticiens semble se dégager pour dire que l'innovation sociale est une réponse nouvelle à une situation sociale jugée insatisfaisante, situation susceptible de se manifester dans tous les secteurs de la société. Ce qui conduit l'innovation sociale à se définir dans l'action donc dans un rapport conflictuel ou de dissidence par rapport aux institutions et aux modes d'organisations existantes (Alix, Chambon, Devevey, 1982). Pour ces auteurs, elles sont des pratiques visant plus ou moins directement à permettre à un individu ou à un groupe d'individu de prendre en charge un besoin social ou un ensemble de besoins n'ayant pas trouvé de réponses satisfaisantes par ailleurs. Ils alertent sur le caractère novateur de l'innovation sociale : « Innover n'est pas faire du nouveau mais faire autrement, proposer une alternative. Et cet autrement peut parfois être un réenracinement dans des pratiques passées ». Nous pourrions définir finalement l'innovation sociale comme la capacité des acteurs sociaux à apporter des réponses alternatives à des problématiques sociales ciblées et apparemment insolubles. Ces problématiques induisent des mobilités et des régulations de la part des acteurs sociaux. Dans le cadre des mobilités ou déplacements des acteurs sociaux, le territoire est pris en compte dans la production de l'innovation sociale. Elle est de fait le fruit d'un travail collaboratif. L'idée de la construction de ce concept se justifie par le fait que ce qui est nouveau et repérée sur le territoire X ne sera pas automatiquement la bonne réponse au problème du territoire Y. L'innovation sociale résulte donc d'un rassemblement d'acteurs qui créent une synergie pouvant être envisagée comme un double mouvement d'appropriation sociale et de territorialisation où le repérage des acteurs et des relations entre les porteurs de l'innovation sociale sur un territoire devient central. Ceci revient à envisager des mécanismes d'échanges et de reconnaissance plus large au sein d'un réseau territorialisé. Les relations

et les partenariats engagés dans la dynamique porteuse de l'innovation sociale supposent une division, une coordination du travail et l'adoption de règles de conduite. Les relations entre coopérants, qu'ils soient porte-parole d'une organisation ou de simples individus seront guidées, dynamisées ou fragilisées par l'universel social anthropologique qu'est l'échange du don et du contre-don articulé autour de la triple obligation de donner-recevoir-rendre (Caille, 2000). Le renouvellement du lien social, porteur de la dynamique de l'innovation sociale ne s'opère alors « *ni par le bas, ni par le haut mais depuis son milieu* » et la coopération sociale, inhérente à l'innovation sociale deviendra alors « *la capacité des acteurs à concevoir collectivement un objet commun en mutualisant leurs ressources pour agir ensemble dans un contexte contraignant et inventer ainsi des réponses appropriées, voire novatrices, d'utilité sociale pour satisfaire l'intérêt général* » (Penven, 2010). La coopération entre les acteurs est une dimension déterminante de l'innovation sociale. Elle s'exprime à travers la régulation des rapports entre les acteurs. Ici, on observe une mutualisation des ressources pour modéliser le fait nouveau. Si cette analyse de l'appréhension de l'innovation sociale concerne l'ensemble des secteurs de la vie publique comme nous l'avons souligné plus haut, il est tout de même nécessaire de nous appesantir sur les marqueurs de l'innovation sociale dans le secteur des pratiques sportives bien que le positionnement de l'objet de notre contribution invite à saisir l'innovation sociale sous le prisme des pratiques sportives auto-organisées.

1.2 L'innovation sociale dans le sport : l'inscription dans la production d'un modèle contre culturel

En France, dans les quartiers populaires, le sport s'est structuré depuis les années 1980 en proposant une spécificité, une coloration particulière où pratiques sociales et politiques publiques territorialisées se complètent, s'opposent, s'influencent¹. Le modèle culturel sportif jusque-là centrée essentiellement sur le modèle pyramidal sportif rencontre une nouvelle question sociale où l'exclusion, la disqualification et la désaffiliation frappent des poches de pauvretés en France (Paugam, 2009 ; Rosanvallon, 1995). Il est cependant difficile à l'heure actuelle d'avoir une représentation précise de la réalité sportive dans les quartiers populaires. Les statistiques sur l'impact social des pratiques sportives font défaut à cause des difficultés méthodologiques, du coût financier, des variations de zonage de la politique de la ville, des différentes origines ethniques et culturelles des individus. Malgré ces freins, l'observatoire national des zones urbaines sensibles a mis en place un outil pour recenser les poches de pauvreté en France. Mais sur le plan sportif, seules quelques études statistiques locales et au sein de certaines fédérations sportives peuvent apporter des données mêmes éparées. Pour autant, le modèle sportif traditionnel est ébranlé par le développement d'une contre-culture, d'un contre-modèle sportif depuis la fin des années 1970 tant le modèle traditionnel reste attractif et solidement ancré dans les représentations. Il est cependant admis que des évolutions dans la conception des pratiques sportives se sont imposées au modèle traditionnel des pratiques sportives et ont abouti à d'autres formes de pratiques dites libres ou auto-organisées non pas seulement dans les quartiers populaires mais aussi au sein des associations sportives. Au regard de ces évolutions, dans les quartiers populaires, le modèle sportif

¹ Pour compléter la lecture à ce sujet, lire William Gasparini « la construction sociale de l'organisation sportive. Champ et engagement associatif », Revue Staps, n°43, 1997, p. 51–67 ; Vieille Marchiset Gilles « action publique et sport dans les banlieues françaises. Impuissance des pouvoirs publics et initiatives des habitants », in les annales de la recherche urbaine, n°106, 2010, p. 132–142 ; Charrier Dominique, Jourdan Jean. « Insertion par le sport et mouvement sportif : une inégale implication », Migrations Sociétés, n°71, Vol.12, 2000 ; Charrier Dominique. « Ces missionnaires de l'insertion qui font de la résistance », Actes du 8^{ème} Carrefour de l'Histoire du sport, « Sport et identité », Paris. L'Harmattan, 1999 ; Charrier Dominique, Lapeyronie Bruno. Les politiques sportives territoriales. Savoirs et questionnements. Ed. Kreaten. 2014.

associatif ne peut plus seulement être hégémonique mais il doit composer avec des pratiquants libres. Les associations sportives restent des interlocutrices et des collaboratrices de choix pour la problématique du développement social sur la base du développement des projets sociaux originaux tel que le dispositif *Ville Vie Vacances* (Charrier, Jourdan, 2000) qui s'appuie sur une politique plus large de démocratisation de la pratique sportive afin de « mobiliser l'ensemble des services déconcentrés de la jeunesse et des sports, en créant des ponts entre les logiques d'animation socioculturelles, défendues par les conseillers d'éducation populaires, et les logiques du sport compétitif, diffusées par le corps des professeurs de sport ». L'objectif de cette démarche est de rapprocher les jeunes habitants des quartiers de l'offre sportive de droit commun. C'est à cette période qu'émerge la notion de « sport de proximité » avec un effet de « prolifération » des dispositifs étatiques et sur les territoires (Martel, 2010). Le croisement entre ces dispositifs et les conditions sociales dans lesquelles se trouvent les habitants, ont permis l'essor d'individus qui ont élaboré des projets originaux mêlant activités sportives et accompagnement social. En cela, ils constituent une rupture avec le mode de régulation traditionnelle des structures sportives, ce qui induit des pratiques innovantes dans le secteur sportif. Un foisonnement d'initiatives agissant sur le fonctionnement démocratique local par le sport a ainsi pris de court les pouvoirs publics. Dans cette veine, de nombreuses études sur ces pratiques sportives indiquent qu'elles regorgent de compétences sociales et de contenus éducatifs. Elles ont suscité un véritable travail de déconstruction et d'analyse que vont se livrer, à partir du début des années 90, des universitaires issus de champs scientifiques différents (psychologie, sociologie, économie, politique, etc.)². Aux difficultés traditionnelles à dire et à problématiser ces pratiques qui donnent souvent l'impression aux nouveaux acteurs qu'ils auraient tout à inventer s'ajoute la difficulté à comprendre, malgré l'ensemble de ce qui a été réalisé, l'aggravation de la situation sociale et le déficit d'intégration d'une partie de la population, en particulier des jeunes issus des immigrations maghrébines et négro-africaines.

Dans le secteur sportif français notamment, l'innovation sociale a été appréhendée sous l'angle des initiatives des associations sportives. Elle se révèle être un concept à même d'identifier les mécanismes du développement d'actions socio-sportives. Elle agit pour créer des modèles alternatifs auprès des pratiquants à travers une « quête » de sens de l'action sportive territoriale mise en œuvre par la fonction politique et l'utilité sociale du club sur son territoire écartée des préoccupations institutionnelles. Elle se construit suivant trois repères : le premier concerne la reconnaissance de l'action sociale et civique des clubs. Cette prise de conscience nécessite des actes, oblige à une prise de risque, instaure des débats, crée une dissidence voire une rupture par rapport aux traditions et aux normes établies. Cette situation fait écho à la conceptualisation de l'innovation sociale telle que conçue par Schumpeter et porte des indices forts (rupture, débat, risque) qui conduisent à transformer ces habitudes pour induire des réponses aux demandes sociales. Le deuxième repère se centre sur les processus de rassemblement et de co-construction des innovations où le club est à la fois un support pour les acteurs (dirigeants, adhérents, etc.) et une structure intégrant un réseau socio-territorial. La quête de sens de l'action sportive locale semble être constitutive d'une dynamique de coopération sociale originale et inattendue portée par un faisceau d'acteurs individuels et collectifs débordant le champ sportif traditionnel. Cette dynamique se structure sous forme d'une vie de réseaux qui s'appuie sur des sentiments partagés (amitié, civilité, amour, etc.) et par des échanges égalitaires fondés sur le don et la réciprocité c'est ce qu'Ivan Illich (1973)

² Duret P., Augustini M. (1993). *Sports de rue et insertion sociale*. Paris, INSEP ; Anstett M., Sachs B. (1995). *Sports, jeunesse et logiques d'insertion*. Paris, la documentation française ; Charrier D. (1997). *Activités physiques et sportives et insertion des jeunes : enjeux éducatifs et pratiques institutionnelles*. Paris, La documentation ; Clément M. (2000). *Sport et insertion*. Voiron, Presses Universitaires du Sport.

nomme la convivialité. Le troisième et dernier repère relatif à l'innovation sociale dans les clubs sportifs, porte sur le processus de territorialisation des clubs sportifs où l'innovation sociale agit sur l'ancrage associatif. Celle-ci est appréhendée comme étant la volonté d'une association de s'inscrire dans un espace résidentiel urbain, quelle que soit la manière dont elle délimite cet espace et quelle que soit la taille de cet espace. Cet aspect de l'innovation sociale pose la question de la présence du club dans la ville en général et des quartiers populaires en particulier, de l'occupation des espaces ludiques, de son influence sur le territoire et de la manière dont il va s'y implanter durablement. On peut donc considérer ici que l'innovation sociale semble induire la découverte de nouveaux espaces d'investissement pour le club, ce qui se traduit par l'exercice d'une mobilité sur le territoire.

Peut-on à l'issue de cette réflexion circonscrire l'innovation sociale dans le secteur sportif aux seules structures institutionnelles notamment les clubs sportifs ? Il semble bien difficile de répondre de manière tranchée à cette interrogation car des valeurs traditionnellement ancrées dans la culture fédérale (discipline, développement de lien social, socialisation, etc.) sont reproduites par les pratiques sportives libres. Cela permet d'inscrire l'approche institutionnelle de l'innovation sociale dans un débat qui autorise d'autres lieux de production d'actions innovantes. Le processus d'innovation sociale apparaît ainsi comme une pratique sociale qui apporte de la visibilité à des groupes d'individus à travers la production de réponses face à l'identification de problèmes sociaux précis (autonomie, plaisir, etc.).

Dans la ville de Yaoundé, les espaces sportifs sont faibles au regard de la population³ Cela a généré non seulement un déficit au niveau des espaces sportifs de la ville de Yaoundé mais aussi la nécessité de produire et développer des mécanismes reposant sur la négociation et la location pour accéder aux espaces sportifs. Le développement de la pratique sportive de manière durable dans les quartiers ou leur territorialisation, semble constituer le levier d'action de ces mécanismes.

1.2.1 La territorialisation des pratiques sportives à Yaoundé : un cadre favorable à l'innovation sociale

Dans la ville de Yaoundé, la territorialisation des pratiques sportives peut se lire à deux niveaux principaux. Le premier concerne la coexistence de plusieurs pratiques sportives. Ainsi, certains espaces sportifs offrent la possibilité d'exercer différentes pratiques sportives : gymnastique aérobic, arts martiaux, football, etc. (Photographie n°1).

Complémentairement à la coexistence des pratiques sportives dans un même espace sportif, la territorialisation indique aussi une appropriation des espaces urbains par des groupes auto-organisés qui sont à la recherche de lieux leur permettant de se retrouver « entre-soi ». Le cas de l'esplanade de la sous-préfecture d'Efoulan dans la commune de Yaoundé 3 est assez révélateur de cette forme d'appropriation des espaces sportifs. Ici, (photographie n°2), Martin Abega et Landry Manda, deux résidents du quartier, nous ont fait savoir que le choix du site n'est pas un hasard. Ils sont motivés par deux raisons. La première est d'ordre identitaire, elle est traduite par la représentation de l'espace chez les habitants : c'est leur village. Ils estiment que leurs parents ont mis à la disposition de l'Etat, l'espace foncier pour construire la sous-préfecture. La deuxième est liée aux conditions matérielles car n'ayant pas un autre espace disponible, ils préfèrent utiliser la cour de cette structure après les heures officielles de travail, c'est-à-dire après 17h00 et le *week-end* (Samedi et Dimanche).

³ Dans une étude réalisée en 2011 sur la politique des équipements sportifs dans la commune de Yaoundé III, il est apparu que pour une population estimée à près de 250 000 habitants, il n'existe que deux terrains de proximité. V. Mbida F. (2012). Les politiques locales d'équipement sportif dans les pays en voie de développement : l'exemple de la ville de Yaoundé III au Cameroun, mémoire de master II OSS, p. 79.



Photographie n°1. Espace de pratiques sportives auto-organisées à l'omnisport (Yaoundé 5).



Photographie n°2. Pratiques sportives auto-organisées à Efoulan (Yaoundé 3).

La motivation du développement de la pratique sportive est centrée ici sur le « vivre ensemble » social qui se structure autour de la pratique du football.

Dans la commune de Yaoundé 6, le quartier Biyem-Assi⁴, offre un cadre de développement des pratiques sportives par les habitants. Elles s'appuient sur la défense des intérêts des habitants à travers la préservation des espaces fonciers acquis à l'achat

⁴ Biyem-Assi est un quartier de la commune de Yaoundé 6 de la ville de Yaoundé.

auprès des structures en charge de la vente des espaces aménagés par l'Etat. Il a confié cette mission à la Société immobilière du Cameroun (SIC) et Martin Kameni, le président du collectif des habitants du quartier Biyem-Assi rappelle que la plupart des habitants de ce quartier ont souscrit à cette opération dès les années 1970. L'opération s'est effectuée sous la forme d'un engagement des frais financiers de l'acquéreur, en fonction de l'emplacement des commodités localisés (école, pharmacie, terrain de sport, espace vert, lieux de culte, etc.). Plus l'espace foncier se trouve près des commodités, plus son prix est élevé et vice versa. C'est sur cette base contractuelle que les espaces fonciers ont été acquis. Mais avec l'urbanisation, la création de nouvelles unités administratives (sous-préfecture) et de nouveaux services déconcentrés (école, lycée, inspection d'arrondissement), les espaces « non occupés » notamment ceux réservés à la pratique sportive vont faire l'objet d'une convoitise de la part des autorités publiques, ce qui créé des tensions entre les populations et les institutions. Pour faire valoir leur droit, certains habitants de ce quartier sous la conduite de Kameni vont préservés coûte que coûte, leurs espaces fonciers en structurant la pratique sportive dans les espaces sportifs.

A Mfandena Omnisports, quartier de la commune de Yaoundé 5, la requalification des espaces urbains est mise en perspective par les pratiquants sportifs auto-organisés. A cet endroit, rond-point, zone de parking, esplanade du stade Omnisport de la ville de Yaoundé, sont des repères urbains pour les populations qui se livrent en permanence et de manière organisée à l'activité sportive. Les enjeux recherchés tournent toujours autour des aspects hygiéniques, de sociabilités et d'améliorations de l'état de forme. Ces exemples indiquent que la territorialisation dans les espaces sportifs s'opère de manières diverses. Elle s'appuie sur des situations locales originales liées à la justification de la pratique sportive. Ces objectifs croisent d'autres enjeux extra-sportifs tels que l'éthologie des territoires dans certains quartiers (Biyem-Assi-commune de Yaoundé 5) mais ils contribuent à produire des liens sociaux entre les pratiquants sportifs et les opposent à ceux véhiculés par les structures associatives institutionnelles dont la vocation est de produire de la performance même si elles revendiquent la mise en avant des valeurs de cohésion sociale et d'adhésion. Si les pratiques sportives connaissent un certain développement (tous les espaces disponibles sont potentiellement occupés par les pratiquants sportifs dans la ville), c'est probablement lié au fait que les groupes sportifs qui sont en charge de les mettre en œuvre capitalisent les acquis sociaux venant des différents membres des groupes et hiérarchisent ces acquis à travers des actions qu'ils traduisent sur le territoire sportif repéré.

2. Les processus d'innovation sociale par les groupes auto-organisés dans les quartiers de Yaoundé

Les innovations apportées sur le plan local par les groupes sportifs auto-organisés sont à placer dans la fabrication de la réponse à un problème social identifié : celui de l'absence des espaces sportifs pour la pratique de sportive. Ce problème résonne en écho au pilotage de l'offre sportive dans les quartiers de Yaoundé car les politiques sportives au Cameroun sont l'œuvre des pouvoirs publics notamment l'Etat à travers le ministère des sports et de l'éducation physique (Kémo Keimbou, 1999).

2.1 La négociation avec les mandants sociaux : vecteur de positionnement social des pairs *via* les pratiques sportives auto-organisées à Yaoundé

La négociation est une opération qui normalise la pratique sportive. Elle s'établit entre le groupe auto-organisé et le propriétaire de l'espace sportif qui est en général le propriétaire foncier. L'acquisition de l'espace permet au groupe de mettre en place une dynamique

de cohésion sociale au sein des membres qui viennent de diverses couches sociales. Les sociabilités occupent ainsi une place centrale dans la vie du groupe. Elles sont définies comme des pratiques de relations sociales qui font l'objet de normes, de convenances sociales. Elles construisent leurs actions à travers des convenances entre pairs : ce sont des arrangements qui se traduisent en termes d'idées, de plan d'actions. Les trajectoires sociales des membres du groupe, s'entrecroisent et mettent à jour des intérêts divergents. Certaines personnes y viennent pour rechercher par exemple la forme, d'autres auront pour centre d'intérêt un apprentissage de la vie démocratique à travers la gestion de groupe, etc. Ces divergences attestent de la vitalité des pratiquants sportifs et indiquent la complexité à obtenir le consensus. Malgré tout, les groupes réussissent à se structurer autour d'autres valeurs qui transcendent ces diversités : « entraide », « entre-soi ». L'objectif est de se faire plaisir, d'appartenir à une communauté, de développer le « vivre ensemble » et mener à bien leurs activités sportives en vue de la santé ou du loisir (séance de 2-0, gymnastique aérobic). Au-delà de l'enjeu sportif, les pratiquants auto-organisés mettent en place des cadres de réflexion sur leurs projets sociaux, ainsi tous les membres des groupes interviennent et décident malgré les clivages, les actions à entreprendre pour la bonne marche du groupe. On assiste donc à un échange de don et de contre don (Kémo Keimbou, Drouet, 2005).

Au lieu de démocratie représentative à travers un représentant qui est désigné par un groupe de personnes, ici on parle de démocratie participative où tout le monde a son mot à dire. Le respect des aînés est de mise. Le compromis est permanent dans le processus de construction des idées⁵. C'est dans ce cadre que ceux qui occupent des positions sociales faibles se donnent à voir par une assiduité aux séquences de jeu, par le respect aux aînés, par la réalisation des tâches, mêmes celles qui incombent à d'autres membres du groupe. Tous ces traits marquent les modes de vie des pairs et constituent un modèle social d'intégration des pratiquants qui se positionnent dans une dynamique de transformation sociale. La négociation est appréhendée ici comme un facilitateur du développement de la séquence sportive. Dans ce cadre, les jeunes se retrouvent les après-midi vers 16h pour effectuer leurs pratiques sportives, il n'y a pas d'homogénéité sur le plan de l'âge, ce qui induit des mélanges de différentes tranches d'âge : ce sont des pratiques sportives pluri-générationnelles mettant en présence des joueurs allant de la quinzaine à la quarantaine d'années. Les lieux de pratiques sportives sont variables en fonction des quartiers. En ce qui concerne la négociation des espaces, elle se produit dans des espaces se trouvant à l'intérieur des quartiers tel qu'Obobogo (commune de Yaoundé 3). La proximité domicile-espace sportif reste privilégiée pour mettre en place ce modèle d'organisation sportive. Cette proximité n'empêche pas d'observer des négociations dans des espaces sportifs se trouvant en dehors du quartier d'habitation, ces déplacements se produisent essentiellement pendant les vacances lors de l'organisation de tournois sportifs dans les quartiers éloignés. Certes, la négociation permet de comprendre comment la modélisation de l'activité sportive se construit mais la question des espaces sportifs reste centrale pour l'organisation de la pratique sportive. En effet, dans certains quartiers, les pratiques sportives se déroulent dans des espaces sportifs qui n'appartiennent pas aux pouvoirs publics mais à un nouveau type d'intervenants : ce sont les mandants sociaux ou les intermédiaires. Ils participent certes à l'offre de pratique sportive mais leur présence dans le processus d'appropriation de l'espace impose des contraintes parfois difficiles à accepter (Basson, 1999). Ces intermédiaires sont des chefs de quartier, des promoteurs de tournois propriétaires des équipements sportifs et sont pour la plupart propriétaire

⁵ Ce processus se donne à voir à travers des consultations élargies au sein des groupes, aucune idée n'est rejetée et chaque problème demande un renouvellement des questions et par conséquent un renouvellement des réponses. Tous les problèmes engageant la bonne marche des groupes sont abordés de façon collégiale (les espaces, les tenues, les défis à travers les tournois organisés entre quartiers ou entre groupes auto-organisés).

des espaces. Les démarches liées à l'utilisation des espaces sportifs des particuliers sont inhérentes aux contraintes imposées par les deux périodes qui organisent la vie sportive des pratiquants (la période scolaire et celle des vacances).

En période scolaire, la majorité des jeunes habitent non loin de l'équipement. De l'avis de François Emana, responsable de l'animation des jeunes du quartier Obobogo et de l'un de ses amis de quartier, il n'y a pas que les jeunes du quartier abritant l'infrastructure qui sont concernés par la disponibilité du terrain mais aussi ceux des quartiers voisins qui n'ont pas d'équipements et qui acceptent de parcourir quelques kilomètres pour se rendre sur le site du terrain de football. Pour les responsables des centres de formation désirant occuper l'infrastructure, parfois une demande est rédigée à l'endroit du propriétaire qui se trouve être le chef de quartier. La démarche consiste à se rapprocher du chef, qui peut le dispenser de la rédaction de la demande et lui donner les consignes d'usage de façon verbale. Le chef Bertrand Assiga, chef du quartier d'Obobogo (commune de Yaoundé 3) abritant l'une des infrastructures sportives, nous a fait comprendre qu'il a dû arrêter les activités de certains centres de formation occupant son terrain de façon clandestine bien qu'ils aient des agréments du ministère des sports. Il précise qu'après quelques échanges, il autorise à nouveau la pratique du football car il agit pour satisfaire la jeunesse. Malgré cela, certains centres n'ont que faire des démarches recommandées et utilisent l'infrastructure à leurs fins.

Les autres jeunes du quartier n'ont pas la même démarche. En général, c'est un groupe qui se connaît en dehors du terrain de football qui partage d'autres espaces de socialisation (l'école, le bistrot du quartier, l'Eglise, le marché, les boutiques de commerçants). Ce sont autant d'espaces sociaux qui leur facilitent le contact et leur permettent de se mobiliser rapidement autour de la pratique du football. La négociation de l'usage de l'équipement commence par la recherche d'un contact rapide avec un membre de la famille propriétaire de l'infrastructure. Etant de la même génération, c'est ce membre de la famille qui est utilisé pour avoir accès au terrain de jeu. Ce dernier définit et impose les horaires de jeu qui placent leurs activités en priorité par rapport aux autres utilisateurs. En guise de récompense, le membre de la famille du chef est désigné comme porte-parole des jeunes (leader du groupe) et c'est à lui que revient la charge d'initier des correspondances pour des demandes d'aides aux autorités locales.

Nous retenons que le processus de négociation de l'usage de l'espace sportif entre les jeunes pratiquants et les propriétaires peuvent se faire suivant deux voies : une formelle, consistant à rédiger une demande auprès du propriétaire et une autre informelle, où le contact humain est privilégié pour avoir des droits sur l'usage de l'infrastructure.

Toutefois, le chef Bertrand Assiga nous a assuré qu'il n'exigeait pas de contributions financières bien que ne recevant aucun soutien de la part des institutions (Etat et collectivité locale). Cela a été confirmé par les responsables des centres de formations que nous avons rencontré et par son neveu François Emana. Par contre, ce dernier nous a précisé qu'en ce qui le concerne, il demande parfois aux usagers un coup de main pour l'entretien de l'infrastructure. Aux dires de ce responsable des jeunes, constatant que le ministère des sports et la commune ne s'intéressent pas à leurs doléances relatives à la réhabilitation de l'infrastructure, les jeunes ont décidé de mêler leurs énergies, leurs apports financiers, leurs idées et leurs intérêts pour sauvegarder le seul terrain de football qui leur reste pour jouer. Dans ce cadre François Emana nous a rapporté qu'il avait pris sur lui avec l'aide de quelques camarades de rédiger un courrier au Programme d'appui à la jeunesse et à la vie associative (Pajer) initié et géré par la coopération française. Dans ce cadre, ils ont bénéficié de l'acquisition de montants de buts en acier, de filets et ballons. Mais pour des raisons inconnues, le projet s'est brusquement arrêté abandonnant les jeunes à leur propre sort. Pour avoir le terrain de football en l'état, il a fallu stopper les conducteurs d'engins lourds passant

sur l'axe principal du quartier et cotiser pour ravitailler l'engin en carburant. Ils ne doivent la forme actuelle de leur espace de jeu qu'à leur motivation, leur solidarité et leur persévérance.

En période de vacances, nous avons observé le déroulement de six tournois de vacances (Biyem-Assi à Yaoundé 6, Mokolo-Azegue à Yaoundé 2, Mvog-Ebanda à Yaoundé 5, Nlongkak à Yaoundé 1, Nsimyong et Obobogo à Yaoundé 3). Ces sites ne sont pas exhaustifs comme lieu d'observation mais présentent l'intérêt de nous avoir permis d'interroger des acteurs référents à savoir les promoteurs des tournois. Ils nous ont aidé à approcher les pratiquants sportifs pour rendre compte de la réalité sportive dans leurs quartiers. Deux tendances sont observables : premièrement, le responsable de l'infrastructure n'est pas le promoteur d'un tournoi de vacances qui se déroule sur le terrain de football du quartier et deuxièmement le propriétaire est promoteur donc responsable du tournoi de vacances. C'est autour de ces deux temps forts que vont s'organiser les démarches porteuses d'innovation. Mais en marge de ces moments, des habitudes sportives fortement ancrées dans les « habitus » des pratiquants, demeurent très opérationnelles (se retrouver à 17h pour le « choc » ou le *week-end* pour le « deux zéros »).

2.1.1 L'action des promoteurs de pratiques sportives de vacances

Ces promoteurs sont des personnes qui se positionnent dans le champ des actions sportives comme des acteurs déterminants de la production des activités sportives. Ils ne sont pas dotés d'une légitimité institutionnelle mais ils s'intéressent, développent et rendent durables les activités sportives. Ces intervenants ne sauraient être écartées de l'analyse des pratiques sportives locales car ils agissent auprès des populations. L'organisateur du tournoi prend sur lui la responsabilité des démarches nécessaires (autorisation, calendrier sportif, récompenses, etc.) pour l'usage de l'espace sportif. Il se soumet aux règles informelles mises en place par le propriétaire de l'espace. Dans ce cas, les joueurs n'ont aucune démarche à faire. Toutefois pour assurer leur participation au tournoi, il leur est demandé de payer leur frais d'affiliation. Pour parvenir à cette fin, les joueurs s'imposent des taux financiers à verser auprès du responsable de l'équipe. Ce qui laisse apparaître une solidarité sociale. Cela reste une fierté de braver cet écueil de la participation puisque le fait de ne pas pouvoir assurer la présence de son équipe à un tournoi de vacances peut faire l'objet d'une stigmatisation ou de raillerie auprès des pairs. Le vivre ensemble est un enjeu relationnel qui est aussi important dans la structuration de l'équipe. En effet, le versement de la somme requise pour l'affiliation de l'équipe n'est pas une garantie pour jouer. L'équipe est composée des jeunes ayant pris l'habitude de jouer ensemble chaque après-midi lors du rendez-vous du « choc ». Ce sont eux qui sont prioritaires dans la sélection. Celui qui n'a pas pris l'habitude de participer aux pratiques quotidiennes de football ne peut prétendre jouer sauf s'il y a un désistement de la part d'un joueur important. Par contre, un joueur habitué à ce regroupement et ayant fait un déplacement pour des raisons académiques ou d'autres raisons, n'a aucune difficulté à réintégrer l'équipe du quartier puisqu'il est connu et possède les codes de communication sociale des jeunes du quartier.

Dans l'autre cas, le propriétaire de l'équipement est le promoteur du tournoi, il n'existe alors aucune négociation pour l'usage de l'équipement. Les seules autorisations à obtenir étant celles des autorités administratives locales. Avec sa notoriété, le propriétaire peut recevoir du soutien de certains sponsors (entreprises privées). Les usages des pratiquants sportifs en général et dans le secteur du football en particulier se centrent sur les espaces appartenant à des particuliers. Cela semble être dû à une politique sportive étatique centrée sur la construction des équipements de grande envergure tels que le palais des sports (photographie n°3) au détriment des infrastructures de proximité.



Photographie n°3. Vue arrière du Palais des Sports de Yaoundé (Yaoundé 2).

Les terrains de jeu disponibles sont rares du fait de la surenchère des espaces fonciers. De plus, l'activité du football reste très mobilisatrice car elle suscite un engouement populaire important. Elle demeure un puissant vecteur de dialogue, de solidarité et de cohésion sociale pour ces pratiquants. Il est par exemple plus facile de sensibiliser les jeunes sur des questions de société telle que les maladies et le chômage à travers cette activité. La socialisation des jeunes se fait aussi autour de la pratique du football où il y a transmission de valeurs par les aînés (respect, dialogue, solidarité et amitié). L'apparition d'un nouveau type d'intervenants (les intermédiaires) dans la structuration de la pratique sportive et le fait de porter la responsabilité d'impulser la pratique sportive de proximité rendent crédibles auprès des pratiquants auto-organisés ce nouvel acteur. Les groupes auto-organisés dans leurs démarches de négociation préfèrent s'adresser à cette catégorie d'acteurs (propriétaires fonciers, moniteurs, chefs de quartier ou de bloc). Or, ces acteurs se considèrent comme des auxiliaires de l'administration publique, ce qui complexifie la structuration de la pratique sportive. En effet, il est important de savoir qu'un intermédiaire peut avoir plusieurs casquettes (chef de quartier, propriétaire foncier et même moniteur). Cette situation conduit à renforcer la confusion qui se formalise dans l'esprit de certains intermédiaires. Celle-ci influence leurs regards sur la pratique sportive en tant qu'acteur déterminant car ils estiment que l'administration publique ne pas faire sans eux dans la mesure où ils maîtrisent le « terrain ». Cet aspect révèle aussi une revendication de pouvoir dans l'espace socio-sportif par les intermédiaires. Leur implication dans le processus de négociation donne ainsi un sens social aux pratiques sportives informelles. Il est aussi saisissant de voir que ces acteurs intermédiaires n'interviennent que dans les communes « *pauvres* » et sont en contact direct avec les groupes auto-organisés alors que dans les communes « *riches* », les pouvoirs publics aménagent les espaces de pratiques sportives en essayant d'imposer les logiques du fonctionnement institutionnel faits de contraintes (adhésion, compétition, etc.).

A partir de la négociation, une forme de lien social se produit dans les espaces sportifs urbains : le développement de l'interconnaissance qui agit sur le rapprochement entre les résidents d'un même quartier. La mise à disposition des espaces pour la pratique sportive n'est pas neutre, elle repose sur l'attente de retombées sociales par leurs propriétaires et même par ceux qui sont chargés de développer la pratique sportive dans ces lieux. Mais le fait de ne pas exprimer cette attente de façon formelle aux pratiquants introduit des

confusions dans la gestion de l'organisation sportive avec les propriétaires fonciers par ailleurs mandants sociaux. Celles-ci se traduisent par des interruptions volontaires et parfois inopinées des pratiques sportives dans ces espaces par leurs propriétaires. Dans ce cadre, le chef Bertrand Assiga⁶ d'Obobogo à Yaoundé 3 a insisté sur ces aspects d'interruptions des pratiques sportives puisqu'il nous a révélé qu'en tant que propriétaire, il lui arrive de faire cette pratique. Le but est d'amener les pratiquants sportifs à se signaler et à participer à l'entretien de l'espace sportif. François Emana⁷, responsable de l'animation des jeunes au quartier Obobogo, quant à lui nous a donné un autre exemple d'intervention des propriétaires des espaces sportifs. Il s'agit de l'engagement de travaux de construction de bâtiments (maison, commerce, etc.) dans les espaces habituellement utilisés par les résidents pour faire de la pratique sportive. Mais il faut souligner que la négociation avec ces intervenants ici n'a pas le même sens qu'avec des intermédiaires mandatés par les institutions qui restent dans une logique très formelle reposant sur une offre de pratique sportive calquée sur un modèle unique : le modèle pyramidal qui inclut des démarches d'adhésion via l'acquisition de licence et parfois des programmes de compétitions organisées. L'exemple de négociation avec les intermédiaires institutionnels est celui du quartier Biyem-Assi au lieu dit Biyem-Assi Marché (commune de Yaoundé 6). Ici, le responsable des activités sportives de la commune de Yaoundé 6, exerce un contrôle permanent sur un espace sportif réaménagé par la commune et sollicité en permanence par les pratiquants sportifs auto-organisés. Cette forme de régulation de l'activité sportive correspond à ce que Emmanuel Bayle et Christophe Durand nomme le modèle autoritariste produit en France entre 1960 et 1984. Dans ce cadre, le pilotage de l'offre sportive était assuré uniquement par l'Etat (Bayle, Durand, 2004). Il apparaît que négocier avec les mandants sociaux qui n'ont pas de légitimité institutionnelle et négocier avec les intermédiaires institutionnels sont des démarches contradictoires dans la conception et dans le développement des pratiques sportives. Ces démarches se distinguent ainsi par des traits spécifiques. D'un côté, les pratiquants sportifs auto-organisés s'appuient sur les valeurs sociales promues au sein des groupes (respect, discipline, solidarité, dépassement de soi) pour engager les négociations en vue d'accéder aux espaces sportifs. De l'autre côté, l'initiative d'organisation est imposée aux groupes auto-organisés par l'institution. La sollicitation des espaces sportifs appartenant aux particuliers ou mandants sociaux s'explique par les motivations des jeunes à vouloir faire du sport. Ces motivations divergent en fonction de l'âge et du contexte social.

2.1.2 L'âge : un outil de lecture des choix sportifs des pratiquants

Vers l'âge de 12-13 ans par exemple, les enfants se contentent de suivre les pratiques sportives qui leur sont présentées par les adultes ou les éducateurs: les parents sont un niveau pertinent d'induction de pratiques sportives. Le club sportif, avec ses équipements, son encadrement, ses signes d'appartenance et son environnement, est alors perçu comme valorisant. Mais lorsque survient l'adolescence, cette conception du sport est souvent contestée car le monde adulte inspire le rejet et le club sportif peut apparaître comme une institution sociale remise en cause au même titre que les institutions plus centrales que sont la famille, l'école et plus tard le monde du travail. Du côté des acteurs publics, des paradoxes interviennent dans la gestion de la pratique sportive des jeunes car ils se disent perplexes et désarmés face à ce qu'ils perçoivent comme une certaine passivité de la part des jeunes qui selon eux attendent que

⁶ Entretien réalisé avec Bertrand Assiga à Obobogo (chef du quartier Obobogo à Yaoundé 3), en Juillet 2011 pendant 15 minutes.

⁷ Entretien avec François Emana (responsable des jeunes) à Obobogo, en Juillet 2011 durant 20 minutes.

les aides sociales s'étendent aux pratiques sportives à travers des procédures centralisées et fortement encadrées qui assureraient un subventionnement permanent. Ce discours est récusé par les jeunes car ils indiquent que le modèle de fonctionnement, dont fait état les acteurs publics et qui guident leur politique, satisfait peu les jeunes qui sont tentés d'y voir une forme de condescendance sur laquelle les acteurs publics s'appuient pour leur accorder le droit de regard sur la politique. Dans le même temps, ces jeunes estiment que les acteurs publics ne leur accordent pas suffisamment de place dans la prise de décision. Les jeunes qui se trouvent dans cette posture s'inscrivent dans une démarche de rejet de l'institution. Les pratiques sportives sont donc un compromis entre les propriétaires des espaces sportifs et les pratiquants, il n'y a pas d'opposition de style entre ces deux acteurs, bien au contraire, il s'agit d'un accompagnement de la pratique sportive des jeunes. La négociation dans le cadre de la pratique sportive auto-organisée est ainsi un filtre social dans la stratégie d'occupation des espaces. Un autre modèle de régulation mise en place par les pratiquants sportifs émerge à côté de la négociation : la location des espaces sportifs.

2.2 La location des espaces sportifs : un processus visant l'apaisement social

La production des pratiques sportives auto-organisées ne repose pas uniquement sur la négociation. Il existe aussi une pratique sociale courante pour réguler les rapports sociaux et s'assurer la disponibilité de l'espace : c'est la location. Il s'agit d'une garantie financière que les pratiquants apportent et remettent au responsable de l'espace ou à tous ceux qui résident aux alentours de cet espace. Elle impose aux pratiquants une structuration interne faite de discipline, de respect et d'entraide. Elle suit l'organisation temporelle de l'année (temps scolaire et périodes des vacances) ce qui signifie que l'on soit en période de vacances ou en période scolaire, le processus de location se déroule de manière similaire. La démarche consiste à se rapprocher du propriétaire ou du responsable de l'équipement, de lui verser le montant arrêté à l'issue de la négociation et parfois de se rapprocher des habitants riverains pour leur expliquer les raisons de l'organisation de la pratique sportive. C'est dans ce cadre qu'il est remis une « caution financière » pour acheter « la paix sociale ». La location des espaces sportifs est une procédure utilisée par les habitants résidents pour garantir la disponibilité des espaces sportifs dans leur quartier. Elle s'observe dans des contextes différents de rapports entre les pratiquants auto-organisés qui sont d'abord des résidents puis dans un second temps, les propriétaires des espaces sportifs. Nous nous appuyerons sur les communes de Yaoundé VI et Yaoundé II pour éclairer le processus de location des espaces sportifs.

2.2.1 Le quartier Biyem-Assi : les pratiquants sportifs au centre du processus de la location

A Yaoundé 6, notamment au quartier Biyem-Assi, il faut souligner que les Activités Physiques et Sportives (APS) se structurent autour d'un seul sport en général : le football. Cependant quelques pratiques sportives apparaissant de façon sporadique qui tentent tant bien que mal d'occuper aussi les populations (basket-ball, marche, gymnastique, hand-ball, tennis). Ces activités se concentrent sur les équipements existants dans le chef lieu d'arrondissement (Biyem-Assi). Quatre blocs ont fait l'objet d'une observation non participante et d'entretiens semi-directifs avec les pratiquants, les responsables des équipements et aussi les autorités de cette unité territoriale (Secrétaire général et chargé des APS de la commune de Yaoundé 6).

La pratique sportive est organisée par les habitants du quartier. Ces derniers constituent des groupes qui se transforment par la suite en association dont l'une des activités est

la pratique sportive. Dans ce cadre, deux entretiens ont été menés d'une part avec le représentant du collectif des habitants de Biyem-Assi, par ailleurs membre de l'association promotion football de Biyem-Assi et Président du comité de gestion des équipements sportifs de proximité du quartier et d'autre part avec les responsables de la commune (Secrétaire générale, chef de bureau chargé des sports).

Pour le premier, les pratiquants sportifs se subdivisent en plusieurs catégories : les scolaires qui pratiquent l'Education Physique et Sportive (EPS) durant l'année scolaire, les clubs et enfin les auto-organisés (habitants) qui jouent chaque jour à partir de 17h et le *week-end* (samedi et dimanche) toute la journée. Une fois que ces pratiquants sont identifiés, ils doivent prendre des dispositions pour l'utilisation de l'espace sportif. Ils doivent aussi participer à l'entretien de l'espace. Dans ce cadre, les contributions financières sont versées auprès du responsable de l'équipement du bloc désigné par le président du collectif des habitants et non par le responsable des APS de la commune, ni par le chef de quartier. Cette disposition est importante car elle permet d'appréhender les leviers de contrôle de la pratique sportive dans ce quartier. Ce contrôle s'exerce *via* l'appropriation des espaces sportifs par les habitants après un conflit avec la commune d'arrondissement de Yaoundé sur l'exploitation des aires réservées à la pratique sportive.

Lors de notre entretien avec le représentant du collectif des habitants de Biyem-Assi⁸, il nous a indiqué qu'il s'appuie sur son acte de propriété et c'est grâce à ce document qu'il a attiré l'attention des autres habitants pour structurer ses revendications notamment dans l'éthologie des espaces sportifs du quartier. Ainsi, il révèle que les responsables de la SIC ont souligné que le prix du lot est fonction des commodités qui entourent celui-ci (écoles, équipements sportifs, équipements de loisirs, commerces, hôpitaux, etc.). Cela signifie que l'habitant qui souhaite s'installer près de ces commodités aura plus de frais à payer que celui qui s'en éloigne. De plus, sur le plan juridique l'apparition de la loi n°74⁹ sur les équipements sportifs et socio-éducatif, modifiée et complétée par la loi n°2011 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, indique clairement la conduite à tenir par rapport à la construction des infrastructures sportives dans l'espace urbain. Martin Kameni (représentant du collectif des habitants de Biyem-Assi) et ses pairs s'appuient sur ces éléments qui deviennent des leviers de revendication sur le plan social. Grâce à ce conflit, il a réussi à créer un collectif pour structurer et stabiliser la pratique sportive. Cette expérience montre comment des liens sociaux peuvent se nouer auprès des pratiquants pour un objectif commun. Une autre source de motivation dans la défense de ces espaces sportifs est son passé de sportif et la préservation de sa santé par cette sa pratique sportive régulière. Il s'est interrogé sur ce qu'il serait devenu si ces espaces sportifs n'existent plus. Il a conclu en disant que les membres de son groupe et lui seraient « finis » par les maladies et le stress de la vie. C'est une tournure du langage courant au Cameroun pour souligner la gravité d'une situation. Le cas échéant, ces pratiquants estiment que leur ôter un espace de pratique sportive est synonyme de suppression d'un hôpital. Ici l'utilité sociale de la pratique sportive est mise en avant pour mener une lutte contre l'exploitation des espaces sportifs à d'autres fins dans ce territoire par les pouvoirs publics.

Pour le second acteur (commune de Yaoundé 6), il n'y a pas conflit mais plutôt incompréhension et rupture du dialogue entre les habitants et leurs responsables institutionnels. Pour Jean Marie Etoua, secrétaire général de cette commune, les intérêts de la population notamment en termes d'amélioration des conditions de vie sont prioritaires dans

⁸ Entretien mené avec Martin Kameni à Biyem-Assi hôpital en Septembre 2013.

⁹ Loi n°74/22 du 05 Décembre 1974 sur les équipements sportifs et socio-éducatifs. C'est le premier texte juridique au Cameroun après les indépendances qui définit les équipements sportifs, fixe les conditions de leurs créations et les sanctions prévues en cas de non respect de la réglementation en vigueur.

l'agenda politique des élus et il appartient à la commune de gérer les projets élaborés et proposés par les habitants à travers des instruments de gouvernance : les comités d'animation et de développement (CAD) installés dans les quartiers par elle. Ce sont des habitants élus par leurs pairs et représentant les habitants d'un quartier, il leur appartient de sensibiliser, de mobiliser et de concevoir des projets sociaux dans tous les secteurs de la vie du quartier, ceux-ci sont remis à l'exécutif municipal qui les inscrit dans son agenda politique et hiérarchise leur exécution en fonction des disponibilités financières. Jean Marie Etoua précise que dans ce contexte, la pratique sportive bénéficie d'un certain appui mais que la condition requise est de se constituer en association car la commune n'attribue pas des aides aux actions individuelles. De plus, ce responsable de la commune appuyé par Jean Alain Kounou (responsable des activités sportives de la commune) estime qu'avec la décentralisation, le ministère des Sports dans le cadre du transfert des compétences a placé la gestion des équipements sportifs sous la responsabilité des collectivités territoriales décentralisées. Mais la réalité sportive indique que la commune n'a pas la mainmise sur tous les équipements sportifs en dehors du terrain qui se trouve à Biyem-Assi Marché (Yaoundé 6), dont les créneaux horaires sont aussi payants (dont ils doivent s'acquitter auprès du responsable des activités sportives de la commune). Cette réaction des responsables de la commune révèle des dysfonctionnements sur le plan de la communication entre les élus et les habitants et une politique sociale qui ne suscite pas l'adhésion des habitants malgré la présence des CAD. Ce sentiment de rejet par les habitants conduit ceux-ci à développer leurs propres stratégies notamment dans le secteur des activités physiques et sportives.

Deux démarches structurent la pratique sportive auto-organisée dans cette commune. La première est mise en œuvre par les habitants à travers le collectif des habitants. Il s'agit d'organiser l'occupation des espaces de jeux pour les différents publics en élaborant une grille tarifaire des montants pour l'entretien de ces espaces. La deuxième démarche est prônée par la commune à travers son bureau d'APS¹⁰, elle consiste à organiser l'occupation de l'espace sportif qui lui appartient. Jean Alain Kounou¹¹, le responsable des APS dans la commune, a fait comprendre que seules certaines associations communautaires et sportives se soumettent à l'organisation sportive du bureau sport de cette institution. Les autres pratiquants sportifs auto-organisés préfèrent se rendre sur les espaces sportifs gérés et contrôlés par les habitants eux-mêmes. Cette option est privilégiée par les sportifs à cause de la souplesse des créneaux de pratique. Ils sont moins contraignants, ce qui marque une désaffiliation vis-à-vis de l'administration locale. Malgré ces paradoxes, c'est la structuration de l'organisation sportive à travers la location des espaces ou des équipements sportifs qui se donne à voir. La pratique sportive auto-organisée est certes structurée par des habitants, pour autant, elle a le soutien de l'Etat à travers le Minsep¹² et la sous-préfecture dans le cadre du développement des pratiques sportives de masse.

2.2.2 Mokolo-Azegue à l'épreuve de la paix sociale à travers la pratique sportive auto-organisée

Une autre forme d'occupation des espaces sportifs est visible dans la commune de Yaoundé 2. Elle se met en œuvre à travers la location des espaces sportifs auprès du propriétaire mais aussi auprès des populations riveraines de l'espace sportif. Dans cette commune, le

¹⁰ APS : Activité physique et sportive.

¹¹ Entretien mené à Biyem-Assi avec Jean Alain Kounou, professeur d'EPS, chef bureau sport de la commune de Yaoundé 6 pendant 30 minutes.

¹² Minsep : ministère des sports et de l'éducation physique.

quartier qui donne à voir ce processus est Mokolo-Azegue (Yaoundé 2). Les mouvements des habitants sur l'espace sportif et autour de celui-ci s'intègrent dans ce que nous appelons les « repères » qui sont les principaux pôles d'attractivité urbaine sur le plan des commodités : l'Eglise et le centre commercial (marché de vivres). L'observation effectuée dans cette unité territoriale indique que les populations se meuvent soit pour aller au marché, soit pour se rendre à l'Eglise. L'espace sportif à cet endroit est sécurisé et peu facile d'accès à partir des habitations : les habitants utilisent des voies périphériques de l'espace qu'ils ont créé pour résoudre à leur manière le problème d'accessibilité à l'espace sportif. Ces difficultés de circulation à l'intérieur du quartier et *in fine* autour de l'infrastructure sportive traduisent une occupation anarchique de l'espace urbain. Pour effectuer la pratique sportive, les jeunes se donnent en général rendez-vous sur le parvis de l'Eglise et migrent tous ensemble vers l'espace de jeu en empruntant « les raccourcis »¹³ qu'ils ont mis en service. Par contre, la proximité des habitations du personnel enseignant avec le terrain de jeu pose le problème des rapports sociaux entre les jeunes et ses habitants. Ceux-ci conduisent à une négociation qui se traduit par l'achat de la paix sociale avec les riverains. Il est important de souligner cet arrangement qui se met en place en amont de la pratique sportive. En effet, les populations riveraines de l'équipement se manifestent contre le développement de la pratique sportive à proximité de leur lieu d'habitation pour cause de nuisance. Elles opèrent des sanctions diverses : confiscation des ballons, la destruction des poteaux servant de but, etc. Lors de notre entretien avec Julien Bassala¹⁴, le responsable de ces jeunes, celui-ci évoque que dans le but d'éviter les conflits de voisinage fréquents dans cet espace au regard des dégâts causés par les ballons (dégradations des murs, des toitures des maisons riveraines ou des objets cassables comme des ustensiles de cuisine, etc.) qui débordent le terrain lors des rencontres opposant deux équipes, ils s'arrangent à verser à chaque domicile un montant forfaitaire de 5.000 FCFA¹⁵ lors des tournois ou championnats durant la période des vacances. En période scolaire, il nous affirme que la négociation repose sur d'autres éléments d'appréciation telle que l'intégration du fils d'une maison riveraine dans une équipe. L'implication d'un riverain dans le groupe apporte la garantie de la pacification des relations sociales entre les pratiquants et les riverains qui s'identifient au groupe sportif. Le geste financier n'est pas neutre, son rôle est d'empêcher d'éventuelles retenues (confiscations) des ballons par les occupants des habitations de proximité par rapport à l'équipement sportif. Certes, les populations réussissent à conserver leur matériel (ballons) cependant nous avons constaté que le fait de communiquer avec les riverains suscite un intérêt de leurs parts et les implique dans ce projet social, comme par exemple à travers la mise à disposition de boissons auprès des pratiquants. La sociabilité qui s'y exerce permet d'agrèger parents et jeunes autour d'un même projet bien que chaque partie y retire des profits symboliques (santé, loisir et détente pour les enfants, financier et économique pour les parents). La location est utilisée comme un outil d'apaisement social dans la stratégie d'appropriation de l'espace sportif à Mokolo-Azegue. Il se différencie des modélisations des rapports sociaux observés à Biyem-Assi, à Efulan ou à Obobogo. Celles-ci s'appuient sur d'autres registres tels que la négociation (Obobogo), la confrontation (Biyem-Assi) et la « colonisation » (Efulan). Nous possédons ainsi des formats différents qui permettent de questionner et d'apporter des éléments de compréhension à la configuration des acteurs sociaux à partir des pratiques sportives auto-organisées.

¹³ C'est l'appellation attribuée aux servitudes à l'intérieur du quartier entre deux ou plusieurs points fixes (habitations, commerce, terrain de jeu, etc.).

¹⁴ Entretien mené avec Julien Bassala à Mokolo-Azegue en Août 2013 pendant 15 minutes.

¹⁵ Ce montant équivaut à 10 euros.

3. Conclusion

En définitive, l'innovation sociale développée par les groupes sportifs auto-organisés dans la ville de Yaoundé se rend visible à travers des schémas sociaux contrastés dans la stratégie d'appropriation des espaces sportifs. Dans ces schémas, deux acteurs sont en interaction permanente : les pratiquants auto-organisés d'une part et les gestionnaires des espaces « sportifs » d'autre part. Au-delà de l'enjeu sportif, ces régulations de la pratique sportive génèrent une activité entre les membres des groupes sportifs qui reconstruisent le tissu social à travers le renouvellement des liens, des échanges de don et de contre don. Principalement cet aspect est porté par ces groupes composés de divers publics (jeunes, adultes, etc.) de diverses catégories sociales (haut cadre, cadre moyen, ouvrier, professions libérales, chômeurs, etc.) et cette diversité rend accessible, ce qui devient une vraie stratégie de contournement des filtres institutionnels des rapports entre acteurs sociaux et construit un maillage de liens sociaux entre les membres. Ces liens garantissent la stabilité des pratiques sportives autonomes et interrogent finalement le rôle des pouvoirs publics dans la modélisation des pratiques sportives. Ils semblent portés uniquement vers la production de l'excellence sportive.

Bibliographie

- Alix, D., Chambon, J.-L., Devevey, J.-M. (1982), *Les innovations sociales*, Paris, coll. « Que Sais-je ? », PUF
- Alter, N. (1993), « Innovation et organisation : deux légitimités en concurrence », *Revue française de Sociologie*, n°2, Vol. 34
- Bayle, E., Durand, C. (2004), « Vingt ans de relations entre le mouvement sportif et l'Etat : d'une collaboration ambivalente vers une régulation managériale ? », *Politiques et management public*, Vol. 22, n°2, in *Une génération de réformes en management public et après ?*, Actes du 13^{ème} colloque international de Strasbourg, Tome 1, p. 113–134
- Caille, A. (2000), *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, Desclée de Brouwer
- Callon, M. (1986). « Eléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint Brieuc », In *L'année sociologique*, numéro spécial *La sociologie des sciences et des techniques*, numéro 36, p. 169–208
- Charrier, D. (2002), *Le financement du sport par les conseils régionaux, les conseils généraux, les communes de plus de 20 000 habitants, les syndicats d'agglomération nouvelle et les communautés urbaines de 1995 à 1998*, Lieu ?, PUS
- Charrier, D., JOURDAN, J. (2000), « Insertion par le sport et mouvement sportif : une inégale implication », *Migrations & sociétés*, n°71, Vol. 12
- Charrier D., Lapeyronie B. (2014). *Les politiques sportives territoriales. Savoirs et questionnements*. Ed. Kreaten
- Coignet, B. (2013), *Sport et innovation sociale. Des associations sportives en mouvement dans les quartiers populaires*. Harmattan
- Fodimbi, M. (1999), *Ville et sociabilité sportive in Sport et Cité : pratiques urbaines et spectacles sportifs*. In Louveau C. et Waser A.-M. (dir.), p. 35–47
- Forse, M., Mendras, H. (1983), *Changement social*, Paris, Armand Colin
- Illich, I. (1973), *La convivialité*, Paris, Seuil
- Kemo Keimbou, D.-C. (1999), *Représentations, politiques et pratiques corporelles au Cameroun (1920–1996). Enjeux et paradoxes du sport et de l'éducation physique en Afrique Noire*, thèse de doctorat, Université Marc Bloch de Strasbourg
- Kemo Keimbou, D.C., Drouet, Y. (2005), « Comment devient-on freerider ? Une approche socio anthropologique », *Society and leisure*

- Manirakiza, D. (2010), « Football amateur au Cameroun : entre clientélisme politique et échanges mutuels », *Politique africaine*, n°118
- Paugam, S. (2009), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF
- Penven, A. (2010), *Ville et coopération sociale*, Paris, L'Harmattan
- Rosanvallon, P. (1995), *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*, Paris, Le Seuil
- Marchiset, G.-V. (2003), *Sports de rue et pouvoirs sportifs*, Presses Universitaires Franche-Comté